

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 926

4 mai 2010

SOMMAIRE

A.BL.E. Soft S.à r.l.	44405	Duke's	44414
AFG Küchenstudio BeLux	44405	Elbestein	44405
Alpine Foreign Investments S.A.	44417	Enoteca S.à r.l.	44403
Apple Acquisition S.à r.l.	44438	Erikem Luxembourg S.A.	44403
ArchiMed S.A.	44437	Erikem Luxembourg S.A.	44413
Astarte S.A.	44405	Erikem Luxembourg S.A.	44403
ATF Industries S.A.	44432	Fiducial Expertise S.A.	44402
Aton Invest International S.A.	44448	Flint Group S.A.	44403
Auditeur en Architecture Technique, Eco- logie et Construction	44405	Futuretech S.A.	44410
AXA Immoselect Luxembourg 1 Strassen S.A.	44404	Geres Investment II, S.à r.l.	44431
Bear Stearns International Funding III S.à r.l.	44411	Hannibal S.A.	44431
Boito Architectes S.à r.l.	44404	HD Luxembourg Finance S.à r.l.	44402
BPM Luxembourg S.A.	44404	HD Luxembourg Finance S.à r.l.	44402
Brenntag FinanceCo II	44418	High Speed Racing Club Luxembourg	44406
Capital Project S.A.	44404	Hoffmann-Schwall S.A.	44408
Carai & Fissa Corporate S.A.	44404	Hotel Petry S.à.r.l.	44402
Commerzbank Leasing 1 S.à r.l.	44415	Immo Abakus S.à r.l.	44412
Company Invest Meat Industry S.A.	44418	Immobilière Patrick Denter S.à r.l.	44402
Continental Business Office	44419	Impact Consulting	44410
Crown Westfalen Investments S.à r.l.	44430	Italmeubles S.à r.l.	44410
Daleo Investment S.A.	44418	Khann Investments S.A.	44414
Dauphine	44415	Kuroneko S.à r.l.	44433
Dauphine	44417	Massy S.A.	44413
Dauphine	44418	Sapeco International S.A.	44410
Daxt International S.A.	44448	SIPF II B S.à r.l.	44432
De Beers	44433	SOVALIM S.à.r.l. (Société de Valorisation Immobilière)	44403
Delta Hydrocarbons S.A.	44419	SOVALIM S.à.r.l. (Société de Valorisation Immobilière)	44430
Dirbach Plage Immobilier S.à r.l.	44419	SOVALIM S.à.r.l. (Société de Valorisation Immobilière)	44430
Dresdner Leasing 1 S.à.r.l.	44415	SOVALIM S.à.r.l. (Société de Valorisation Immobilière)	44430
Driven S.A.	44415	SOVALIM S.à.r.l. (Société de Valorisation Immobilière)	44431
Driven S.A.	44414		
Duke's	44413		

Immobilière Patrick Denter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6412 Echternach, 1, Alferweiher.

R.C.S. Luxembourg B 128.558.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010043480/10.

(100043935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Hotel Petry S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9420 Vianden, 15, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 95.720.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010043481/10.

(100043934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

HD Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 118.723.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010043482/10.

(100043708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

HD Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 118.723.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010043483/10.

(100043451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Fiducial Expertise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue Jean-Baptiste Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 47.269.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 25 janvier 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 295 du 4 août 1994.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAL EXPERTISE S.A.

Signature

Référence de publication: 2010043485/13.

(100043886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Flint Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 102.802.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2010.

Référence de publication: 2010043486/10.

(100043282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Enoteca S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7415 Brouch, 70, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 148.803.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Brouch, le 26 mars 2010.

Référence de publication: 2010043487/10.

(100043953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Erikem Luxembourg S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 57.389.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2010.

Référence de publication: 2010043488/10.

(100043284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Erikem Luxembourg S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 57.389.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2010.

Référence de publication: 2010043489/10.

(100043283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

SOVALIM S.à r.l. (Société de Valorisation Immobilière), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 35.097.

Les comptes annuels au 31/12/2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/03/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010043512/13.

(100043530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Carai & Fissa Corporate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8814 Bigonville, 34, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 137.535.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010043501/10.

(100043939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Capital Project S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 147.408.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CAPITAL PROJECT S.A.

Référence de publication: 2010043502/10.

(100043817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Boito Architectes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 12, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 117.538.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010043504/10.

(100043570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

AXA Immoselect Luxembourg 1 Strassen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiënerie.

R.C.S. Luxembourg B 137.856.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010043505/10.

(100043436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

BPM Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 83.021.

Le bilan de la société au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2010043503/12.

(100043859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Astarte S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 138.471.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010043506/10.

(100043330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

AFG Küchenstudio BeLux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 112.626.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AFG Küchenstudio Belux

Référence de publication: 2010043507/10.

(100043704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

ATEC, Auditeur en Architecture Technique, Ecologie et Construction, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 12, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 144.822.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010043508/10.

(100043569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

A.BL.E. Soft S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7371 Helmdange, 7, rue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 93.149.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010043509/10.

(100043567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Elbestein, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 140.101.

Suite aux lettres recommandées en date du 10 mars 2010, il a été décidé pour la société Elbestein, société anonyme, 6 place de Nancy L-2212 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 140.101, que:

1. Le siège de la société est dénoncé avec effet au 10 mars 2010;
2. La Convention de domiciliation en date du 2 juillet 2008 est résiliée avec effet au 10 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2010.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2010043522/14.

(100044326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

High Speed Racing Club Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-6553 Berdorf, 2, rue Michel Muller.

R.C.S. Luxembourg F 8.296.

— STATUTS

Entre les soussignés

DA FONSECA Antonio, dit Tun, fonctionnaire d'Etat, demeurant à L-6553 BERDORF, 2, rue Michel Muller,
de nationalité luxembourgeoise,

EBERHARD Patrick, opérateur géomètre, demeurant à L-4842 Rodange, 14, rue de la Terre Noire,
de nationalité luxembourgeoise,

EBERHARD Nicole, indépendante, demeurant à L-4842 Rodange, 14, rue de la Terre Noire,
de nationalité luxembourgeoise,

et tous ceux qui seront admis par la suite, une association sans but lucratif est créée, régie par les présents statuts ainsi que par la loi du 24 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Chapitre I^{er}. Dénomination, Siège, et Objet social

Art. 1^{er}. L'association est dénommée High Speed Racing Club Luxembourg.

Art. 2. L'association est créée pour une durée indéterminée et son siège social est établi à l'adresse de l'administration communale de BERDORF.

Commune de BERDORF, 2, rue Michel Muller L-6553 BERDORF

Art. 3. L'association a pour objet de promouvoir le sport motorisé, d'organiser des compétitions et des manifestations sportives, ainsi que des voyages à caractère sportif. L'association peut par ailleurs s'affilier à toutes organisations nationales ou internationales poursuivant le même but ou plus généralement ayant pour but la pratique et / ou le soutien du sport motorisé.

Chapitre II. Membres de l'association

Art. 4. L'association comprendra au minimum 3 associés.

Art. 5. L'association comprendra deux catégories de membres.

a) Des membres associés. Seuls les membres associés ont un droit de vote.

Sont admissibles comme membres associés toutes les personnes qui en manifestent la volonté et qui sont déterminés à observer les dispositions des présents statuts. L'admission d'un nouveau membre associé est décidée par le conseil d'administration avec une majorité des 2/3 des voix.

b) Des membres d'honneurs qui ne soutiennent l'association que par leur "don". Les membres d'honneur n'ont pas le droit de vote.

Sont admissibles comme membres d'honneur toutes les personnes qui en manifestent la volonté en soutenant l'association par des "dons". Les membres d'honneur n'exerceront aucune prérogative prévue par la loi ou les présents statuts en faveur des membres associés.

Art. 6. La cotisation annuelle redevable par les membres associés est fixée par l'assemblée générale et ne peut excéder le montant de 50 €. (Article 2-8° de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif)

Art. 7. La perte de la qualité de membre ne donne aucun droit à un remboursement de la cotisation.

Art. 8. Un membre peut se retirer de l'association en présentant sa démission à l'assemblée générale. Est réputé démissionnaire le membre qui a refusé de payer la cotisation annuelle ou qui a omis de la payer trois (3) mois après qu'elle lui a été réclamée. L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, peut, à la majorité des deux tiers des voix émises, exclure un membre de l'association lorsque ce dernier

- a commis un acte ou une omission grave contraire aux présents statuts ou aux règlements de l'association;
- a commis un acte ou une omission de nature à porter préjudice à l'honneur ou à la considération de sa personne, de la personne d'un autre membre ou de l'association.

Le conseil d'administration, statuant à la majorité des deux tiers de ses membres, peut, après avoir entendu l'intéressé en ses explications, pour l'une des raisons ci-dessus établies, prononcer avec effet immédiat la suspension temporaire de l'affiliation de ce membre. Cette suspension fera l'objet d'une délibération lors de la prochaine assemblée générale. En cas de démission ou d'exclusion, le membre concerné n'a aucun droit

sur le fond social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations payées par lui. En plus la personne démissionnaire ou exclu devra rendre tout objet appartenant à l'association et mis à sa disposition.

Chapitre III. L'assemblée générale

Art. 9. L'assemblée générale se réunit annuellement durant le premier trimestre de l'année.

Art. 10. En cas de besoin, le conseil d'administration peut convoquer à chaque moment une assemblée générale extraordinaire. Une assemblée générale extraordinaire doit être convoquée par le conseil d'administration endéans deux mois lorsqu'un cinquième des membres associés en font la demande. Seule une assemblée générale extraordinaire pourra statuer sur les modifications aux présents statuts.

Art. 11. Tous les membres associés sont convoqués à l'assemblée générale par voie postale ou Email au moins 8 jours à l'avance. Les convocations contiendront l'ordre du jour.

Art. 12. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications des présents statuts que si l'objet de celle-ci est spécialement indiqué dans la convocation et que si l'assemblée réunit les deux tiers des membres associés. La modification proposée ne peut être adoptée que si elle a été votée par les deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres associés ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être réunie qui pourra délibérer quelque soit le nombre des membres associés présents, mais dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil. Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, les règles qui précèdent sont modifiées comme suit:

- la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins des membres associés sont présents;
- la décision n'est admise dans l'une ou l'autre assemblée que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix;
- si dans la seconde assemblée, les deux tiers des associés ne sont pas présents, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Art. 13. Chaque associé peut être porteur d'une et d'une seul procuration.

Art. 14. Les résolutions de l'assemblée générale détaillées dans un rapport seront portées à la connaissance des membres associés et des tiers par voie postale ou via email.

Chapitre IV. Administration

Art. 15. L'association est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et de cinq membres au plus, élus par l'assemblée générale. Les différentes tâches sont réparties entre eux par les membres du conseil d'administration. Ne peuvent être admis au conseil d'administration que des membres majeurs associés qui font partie du conseil des membres associés depuis déjà au moins un an.

Art. 16. La durée du mandat des administrateurs est de deux ans. Les administrateurs sortants sont rééligibles. Les candidatures pour un mandat d'administrateur doivent être adressées au président lors de l'assemblée générale ou par écrit au président au moins vingt-quatre heures avant l'assemblée générale. Les élections auront lieu en principe par vote secret et à la majorité simple. En cas de voix égales, la décision sera prise par tirage au sort. En cas de vacance d'un mandat d'un ou de plusieurs administrateurs en cours d'exercice, les membres restants continuent à former un conseil d'administration ayant les mêmes pouvoirs et attributions que celui nommé par l'assemblée générale. Un pourvoi de cooptation permettra au conseil d'administration de remplir les postes vacants par des nouveaux membres même en cours d'exercice.

Art. 17. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion et l'administration de l'association. Tout ce qui n'est pas explicitement réservé à l'assemblée générale, par la loi ou par les présents statuts, est de sa compétence. Le vice président remplace le président à titre égal en cas d'absence de celui-ci.

Art. 18. Les documents de l'association doivent porter la signature du président et celle du vice-président ou celle du secrétaire.

Art. 19. Les documents financiers doivent porter la signature du président et celle du vice-président ou celle du Trésorier.

Art. 20. Les administrateurs ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle et ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 21. Les décisions au sein du conseil d'administration sont prises à la majorité simple des voix présentes. En cas de parité, la voix du Président est prépondérante.

Chapitre V. Divers

Art. 22. L'exercice de l'association commence au 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 23. La dissolution de l'association ne peut être prononcée que par une assemblée générale extraordinaire, délibérant dans les conditions de l'article 12 des présents statuts.

Art. 24. Dans le cas de dissolution volontaire, l'actif net sera affecté à une ou plusieurs associations à caractère caritative, à désigner par l'assemblée générale.

Art. 25. L'association est régie par les dispositions des présents statuts. Tout ce qui n'est pas prévu par ces statuts est régi par les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Les membres fondateurs:

DA FONSECA Tun, demeurant à L-6553 BERDORF, 2, rue Michel Muller,
EBERHARD Patrick, demeurant à L-4842 Rodange, 14, rue de la Terre Noire.
EBERHARD Nicole, demeurant à L-4842 Rodange, 14, rue de la Terre Noire,
1^{er} Mars 2010.

Signatures..

Référence de publication: 2010044340/112.

(100045371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

Hoffmann-Schwall S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5888 Alzingen, 586, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 29.171.

L'an deux mille dix,

le neuf mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg, à Alzingen, s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société "HOFFMANN-SCHWALL S.A." (la "Société"), une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 586 route de Thionville, L-5888 Alzingen,

constituée originellement sous la dénomination de "ETABLISSEMENT HOFFMANN-SCHWALL S.A.", suivant acte notarié du 27 octobre 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 15 en 1989.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 29 171.

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte dressé par le notaire soussigné à la date du 07 mai 2007, lequel acte, contenant entre autre le changement de la raison sociale de la Société en celle adoptée actuellement, fut publié au Mémorial le 16 octobre 2007, sous le numéro 2321 et page 111382.

L'assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Claude WAGNER, dirigeant d'entreprise, demeurant professionnellement à Alzingen, Grand-Duché de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, demeurant professionnellement à Belvaux.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Armand SAGRILLO, employé privé, demeurant professionnellement à Alzingen, Grand-Duché de Luxembourg

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1.- Augmentation du capital souscrit de la Société à concurrence de SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (7'500.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de DEUX CENT CINQUANTE-SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (257'500.- EUR) divisé en dix mille trois cents (10'300) actions d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune à un montant de DEUX CENT SOIXANTE-CINQ MILLE EUROS (265'000.- EUR) qui sera divisé, après cette augmentation de capital, en dix mille six cents (10'600) actions d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune, par la création et l'émission de trois cents (300) actions nouvelles ordinaires, chacune avec une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR), chaque action avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de la tenue de l'assemblée générale extraordinaire décidant sur l'augmentation de capital projetée.

2.- Acceptation à la souscription et à la libération intégrale en numéraire de ces trois cents (300) actions nouvelles d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune, par la société "SAGRA", une société à responsabilité limitée soumise au droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 586 route de Thionville, L-5888 Alzingen, les autres actionnaires existants ayant, dans la mesure nécessaire, renoncé à leur droit de souscription préférentiel.

3.- Modification de l'article CINQ (5) premier alinéa des statuts de la Société, afin de refléter ladite augmentation de capital et afin de lui donner désormais la nouvelle teneur suivante:

Art. 5. (Premier alinéa). "Le capital social souscrit est fixé à DEUX CENT SOIXANTE-CINQ MILLE EUROS (265'000.- EUR) divisé en dix mille six cents (10'600) actions d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune."

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (7'500.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de DEUX CENT CINQUANTE-SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (257'500.- EUR) divisé en dix mille trois cents (10'300) actions d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune, à un montant de DEUX CENT SOIXANTE-CINQ MILLE EUROS (265'000.- EUR) qui sera divisé, après cette augmentation de capital, en dix mille six cents (10'600) actions d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune, par la création et l'émission de trois cents (300) actions nouvelles ordinaires, chacune avec une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR), chaque action avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, réunissant toutes les actions présentement émises, reconnaît en rapport avec la présente augmentation de capital que les actionnaires existants ont dans la mesure nécessaire renoncé à leur droit préférentiel de souscription et DECIDE d'admettre à la souscription de la totalité des actions nouvelles, la société suivante:

"SAGRA", une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 586 route de Thionville, L-5888 Alzingen.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenu personnellement aux présentes:

Monsieur Armand SAGRILLO, dirigeant de société, avec adresse professionnelle au 586 route de Thionville, L-5888 Alzingen,

agissant en sa qualité de seul et unique gérant avec pouvoir de signature individuelle du seul souscripteur, la société "SAGRA", prédésignée,

lequel comparant, agissant en sa susdite qualité, a déclaré, au nom et pour compte du souscripteur susnommé, souscrire les trois cents (300) actions nouvellement émises par la Société et les libérées intégralement par versement en numéraire à hauteur de leur valeur nominale.

Le même souscripteur susnommé, par son susdit représentant, a déclaré en outre et tous les actionnaires présents à l'assemblée générale extraordinaire reconnaissent expressément que chaque action nouvelle a été intégralement libérée en numéraire, et que la somme totale de SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (7'500.- EUR) se trouve dès à présent à la libre et entière disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé d'accepter ladite souscription et d'allouer les trois cents (300) nouvelles actions ordinaires à la société "SAGRA", prédésignée.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de modifier l'article CINQ (5) premier alinéa des statuts de la Société, afin de refléter ladite augmentation de capital et afin de lui donner désormais la nouvelle teneur suivante:

Art. 5. (Premier alinéa). "Le capital social souscrit est fixé à DEUX CENT SOIXANTE-CINQ MILLE EUROS (265'000.- EUR) divisé en dix mille six cents (10'600) actions d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont évalués à huit cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Alzingen, Grand-Duché de Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. WAGNER, B. D. KLAPP, A. SACRILLO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 mars 2010. Relation: EAC/2010/2870. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010045293/108.

(100046217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Sapeco International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 45.451.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 18 décembre 2008

1. Suite à la démission de certains membres du conseil d'administration, Monsieur Piergiorgio Parodi et Madame Beatrice Parodi, les personnes suivantes ont été nommées comme membres du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2014:

- Monsieur Jean-Claude Lucius, né le 13 novembre 1966, domicilié professionnellement 121, avenue de la Faïencerie, à L-1511 Luxembourg, est nommé en qualité d'administrateur de la société.

- Monsieur Jean-Philippe Mersy, né le 20 avril 1971 à Villerupt (France), domicilié professionnellement 121, avenue de la Faïencerie à L-1511 Luxembourg, est nommé en qualité d'administrateur de la société.

Signature.

Référence de publication: 2010043474/16.

(100043652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Italmeubles S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4602 Differdange, 140, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 65.618.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Differdange, le 26 mars 2010.

Référence de publication: 2010043475/10.

(100043954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Impact Consulting, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 120, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 142.528.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010043477/11.

(100043267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Futuretech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 37, rue des Gaulois.

R.C.S. Luxembourg B 74.880.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010043484/9.

(100043437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Bear Stearns International Funding III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 128.776.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the eleventh day of March,
Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven,

THERE APPEARED:

Mrs Pam Steinfeldt-Kristensen, private employee, residing at Building H, European Bank & Business Centre, 6 Route de Trèves, Senningerberg, L-2888, Grand Duchy of Luxembourg, acting in her capacity as attorney-in-fact of BEAR STEARNS IRISH HOLDINGS INC., a company incorporated and existing under the laws of Delaware, the United States of America, having its registered office at The Corporation Trust Company, The Corporation Trust Centre, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United States of America, (the "Sole Shareholder"), by virtue of a proxy given under private seal on March 3, 2010 in New York.

which proxy after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall stay affixed to these minutes to be filed with the registration authorities,

who declared and requested the notary to state that:

1. BEAR STEARNS INTERNATIONAL FUNDING III S.à r.l. is a société à responsabilité limitée under Luxembourg Law with registered office at L-2633 Luxembourg, 6, route de Trèves, incorporated on April 5, 2007 pursuant to a deed of Martine Schaeffer residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, N° 1524 of July 21, 2007, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 128776 (the "Company"). The articles of association of the Company have been last amended on August 20, 2009 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, number 1955 of October 7, 2009.

2. The Company's share capital is fixed at USD 416,976 (four hundred sixteen thousand nine hundred seventy-six United States Dollars) represented by 12,264 (twelve thousand two hundred sixty-five) shares having a nominal value of USD 34 (thirty-four United States Dollars) per share.

3. The Sole Shareholder has acquired the totality of shares of the Company.

4. The Company's activities having ceased, the Sole Shareholder decides to proceed with the anticipated dissolution of the Company and to put it into liquidation.

5. The Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and acting in this capacity requests the notary to enact its declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore the liquidator declares that, with respect to possible liabilities of the Company presently unknown, it irrevocably assumes to pay all such liabilities; that as a consequence of the above, all the liabilities of the company are paid.

6. The possible remaining net assets have been or will be paid to the Sole Shareholder.

7. The liquidation of the Company is accomplished and closed.

8. Full discharge is granted to the Company's Managers.

9. All books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the company's former registered office i.e. L-2633 Senningerberg, 6, route de Treves.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

Drawn up in Senningerberg, on the date named at the beginning of the presents.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read in the language of the attorney-in-fact of the person appearing, acting in her hereabove capacity, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la version française

L'an deux mille dix, le onzième jour de mars.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Mademoiselle Pam Steinfeldt-Kristensen, employée privée, demeurant au 5^{ème} étage, Building H, European Bank & Business Centre, 6 Route de Trèves, Senningerberg, L-2888, Grand Duchy of Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de BEAR STEARNS IRISH HOLDINGS INC., une société constituée et gouvernée par le droit de l'Etat de

Delaware, Etats Unis d'Amérique, avec siège social à The Corporation Trust Company, The Corporation Trust Centre, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etat Unis d'Amérique, (l'Associé Unique") en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 3 mars 2010 à New York.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante es qualité qu'elle agit et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter que:

1. La société dénommée BEAR STEARNS INTERNATIONAL FUNDING III S.à r.l. est une société à responsabilité limitée sous le droit luxembourgeois, avec siège social à L-2633 Luxembourg, 6, route de Trèves, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 128 776 (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire Martine Schaeffer, de résidence à Luxembourg en date du 5 avril 2007, publié au Mémorial C numéro 1524 du 21 juillet 2007 et dont les statuts ont été modifiés une dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 août 2009 publié au Mémorial C du 7 octobre 2010 numéro 1955.

2. Le capital social de la Société est fixé à USD 416.976 (quatre cent seize mille neuf cent soixante-seize Dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 12.264 (douze mille deux cent soixante-quatre) parts sociales d'une valeur nominale de USD 34 (trente-quatre) chacune.

3. L'Associé Unique s'est rendue propriétaire de la totalité des parts de la Société.

4. Les activités de la Société ayant cessé, l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation.

5. L'Associé Unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé.

6. L'actif restant éventuel est réparti ou sera réparti à l'Associé Unique.

7. Partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

8. Décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société.

9. Les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcription, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Lecture faite en langue du pays à la mandataire de la partie comparante es qualité qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, celle-ci signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Steinfeldt-Kristensen Pam, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 19 mars 2010. LAC/2010/ 12349. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 mars 2010.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010045423/99.

(100046551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Immo Abakus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4608 Oberkorn, 4, rue Gustave Lemaire.

R.C.S. Luxembourg B 141.094.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Oberkorn, le 26 mars 2010.

Référence de publication: 2010043490/10.

(100043956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Erikem Luxembourg S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 57.389.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 11 mars 2010.

Référence de publication: 2010043491/10.

(100043281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Massy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4831 Rodange, 73, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 132.698.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de la société le 18 mars 2010

Suite à la réunion de toutes les actions en une seule main et conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, l'actionnaire unique a décidé:

L'Assemblée décide de révoquer, à dater du 18 mars 2010, Monsieur PIZZIRULLI Armand, né le 12 septembre 1957 à Mont-Saint-Martin (France), demeurant à F-54400 Longwy, 6, rue Fabert de sa fonction d'Administrateur-Délégué.

L'Assemblée décide de révoquer, à dater du 18 mars 2010, Monsieur PIZZIRULLI Armand, précité, de sa fonction d'Administrateur.

L'Assemblée décide d'accepter la démission, à dater du 18 mars 2010, de Monsieur FAYS Eric, employé privé, né le 25 septembre 1968 à Messancy (Belgique), demeurant à L-2210 Luxembourg, 66, Boulevard Napoléon 1^{er} de sa fonction d'Administrateur.

L'Assemblée décide d'accepter la démission, à dater du 18 mars 2010, de Monsieur WIES Aurélien, employé privé, né le 27 août 1982 à Villerupt (France), et demeurant à F-54190 Villerupt (France), 40, rue Jules Michelet, de sa fonction d'Administrateur.

L'Assemblée décide de nommer, à dater du 18 mars 2010, Monsieur MARTIN Arnaud, né le 24 octobre 1982 à Villefranche-sur-Saône (France), Employé privé, demeurant à F-54650 Saulnes, 4, rue de l'Usine, à la fonction d'Administrateur.

Le mandat de l'Administrateur prendra fin lors de l'Assemblée devant statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

L'Assemblée décide de nommer, à dater du 18 mars 2010, Monsieur MARTIN Arnaud, précité, à la fonction d'Administrateur-Délégué.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de l'Administrateur-Délégué.

Le mandat de l'Administrateur-Délégué prendra fin lors de l'Assemblée devant statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

MASSY S.A.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2010044717/34.

(100045977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

Duke's, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 119.204.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2010043492/11.

(100043540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Duke's, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 119.204.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un administrateur*

Référence de publication: 2010043493/11.

(100043539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Khann Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 135.981.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société, tenue à la date du 29 mars 2010, que

L'assemblée décide de nommer en remplacement des administrateurs sortants CAMELOT HOLDING S.A. (R.C.S. Luxembourg B98.807), et EXCALIBUR DEVELOPMENT S.A. (R.C.S. Luxembourg B98.891), Monsieur Zaur Isa-Zade, juriste, né le 18 août 1979 à Bakou (Azerbaïdjan), demeurant à Appt. 127, Building 4, No. 8, Korovinskoye Highway, 127486 Moscou, en Russie et Monsieur Jean Riwers, dirigeant de sociétés né le 01 mars 1956, à Luxembourg, demeurant professionnellement au 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg. Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale de l'an 2013.

L'assemblée décide de révoquer le commissaire aux comptes Eurocomptes S.A. (RCS Luxembourg B37.263), avec siège social établi à L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg. L'assemblée décide de nommer en tant que nouveau Commissaire aux Comptes la société INTERNATIONAL STRATEGIC ADVISORY S.à.r.l. (RCS Luxembourg B138.010), avec siège social établi à L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2013.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la suite de l'assemblée générale extraordinaire en date du 29 mars 2010 que Monsieur Zaur Isa-Zade, juriste, né le 18 août 1979 à Bakou (Azerbaïdjan), demeurant à Appt. 127, Building 4, No. 8, Korovinskoye Highway, 127486 Moscou, en Russie, a été appelé à la fonction d'administrateur-délégué, il sera chargé de la gestion journalière de la société et il pourra engager la société par sa seule signature individuelle.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2010.

*Pour extrait conforme
Pour le Conseil d'Administration
Signature*

Référence de publication: 2010044141/32.

(100045304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

Driven S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 133.095.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010043494/9.

(100043628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Driven S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 133.095.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2010043495/9.
(100043627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Dauphine, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 53.263.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un administrateur*

Référence de publication: 2010043496/11.
(100043804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

**Commerzbank Leasing 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Dresdner Leasing 1 S.à.r.l.).**

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 118.888.

In the year two thousand ten, on the twenty-fourth of March.

Before Maître Marline SCHAEFFER, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "Dresdner Leasing 1 S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 118 888, incorporated by deed of the notary Paul Bettingen, enacted on August 21, 2006, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1770 of September 21, 2006, and which Articles of Association have been amended by deed of the notary Paul Bettingen on September 11, 2008 published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 2890 of December 3, 2008.

The meeting is presided by Mr Raymond THILL, "maître en droit", residing professionally in Luxembourg, who appointed as secretary Mrs Sylvie DUPONT, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Marilyn KRECKE, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requested the notary to act:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxy and registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, the seven hundred fifty Ordinary Shares, each of them of GBP twenty, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholder has been beforehand informed.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1.- Amendment of the name of the company, to be changed into "Commerzbank Leasing 1 S.à r.l."
- 2.- Amendment of Article 4 of the by-laws.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to change the name of the company, from "Dresdner Leasing 1 S.à r.l." into "Commerzbank Leasing 1 S.à r.l."

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Article four of the Articles of Incorporation, to read as follows:

" **Art. 4.** The company has been incorporated under the name of "Commerzbank Leasing 1 S.à r.l."

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt quatre mars.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

A Luxembourg;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Dresdner Leasing 1 S. à r.l.", ayant son siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 118 888, constituée suivant acte du notaire Paul Bettingen, reçu le 21 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1770 du 21 septembre 2006 et dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire Paul Bettingen, reçu le 11 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2890 du 3 décembre 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Raymond THILL, maître endroit, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mme Sylvie DUPONT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mlle Marilyn KRECKE. Employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que la procuration, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les sept cent cinquante parts sociales ordinaires, de vingt GBP,- chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1.- Modification de la dénomination de la société, à changer en "Commerzbank Leasing 1 S.à r.l."

2.- Modification de l'article 4 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société, de "Dresdner Leasing 1 S.à r.l." en "Commerzbank Leasing 1 S.à r.l."

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société existe sous la dénomination de "Commerzbank Leasing 1 S.à r.l."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Thill, S. Dupont, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mars 2010. LAC/2010/13989. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Référence de publication: 2010045442/90.

(100046650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

Dauphine, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 53.263.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2010043497/11.

(100043803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Alpine Foreign Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 61.311.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 26 février 2010

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg;

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg.

Le mandat en tant qu'administrateur de Monsieur John SEIL n'est pas renouvelé.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 mars 2010.

Pour extrait conforme

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 26 février 2010

Est nommé Président du conseil d'administration, Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Son mandat prendra donc fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014.

Luxembourg, le 18 mars 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010044223/32.

(100044975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

Dauphine, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 53.263.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2010043498/11.

(100043802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Daleo Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 139.713.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010043499/9.

(100043261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Company Invest Meat Industry S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 133.778.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010043500/9.

(100043626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Brenntag FinanceCo II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 99.198.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue à Luxembourg en date du 4 mars 2010

L'actionnaire unique décide de renouveler les mandats de gérants de:

- Monsieur Pierre Stemper, né le 6 décembre 1970 à Poissy (France), demeurant professionnellement 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg;

- Monsieur Naim Gjonaj, né le 8 octobre 1973 à Liège (Belgique), demeurant professionnellement 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg;

- Monsieur Carl, Marcel Blomme, né le 28 juillet 1958 à Lendeledé (Belgique), demeurant professionnellement au 38, Nijverheidslaan, B-8540 Deerlijk;

- Madame Christelle Rétif, née le 13 décembre 1973 à Saint-Germain-en-Laye (France), demeurant professionnellement 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

L'actionnaire unique décide de ne pas reconduire le mandat de commissaire de PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

L'actionnaire unique décide de nommer aux fonctions de commissaire PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Les mandats des gérants et du commissaire ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2011.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Référence de publication: 2010044173/25.

(100045428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

Continental Business Office, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 49.593.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement n°463/10 rendu en date du 25 mars 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif, les opérations de la liquidation n° L-5778/08 de la société anonyme Continental Business Office S.A. dont le siège social à L-1724 Luxembourg, 43, boulevard Prince Henri, a été dénoncé en date du 25 août 1998; Ce même jugement a mis les frais à charge du Trésor;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Maître Julien BOECKLER
Le liquidateur

Référence de publication: 2010043531/17.

(100044542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Dirbach Plage Immobilier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9153 Dirbach, Dirbach-Plage.
R.C.S. Luxembourg B 107.890.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010043511/10.

(100043933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Delta Hydrocarbons S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 124.309.

In the year two thousand and ten, on the twelfth day of March.
Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Upstream Capital Partners VI Limited, a company incorporated and existing under the laws of Cyprus, having its registered office at Nicolaidis Sea View City, Arch. Makarios III and Kalogreon Corner 4, D1, 4th Floor, P.O. Box 40917, 6010, Larnaca Cyprus,

being the sole shareholder of Delta Hydrocarbons S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 124309 (the "Sole Shareholder"), here represented by Mr. José Guido Oliver, Senior Legal Counsel, residing in Geneva, Switzerland, by virtue of proxies, given under private seal on 11 March 2010.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing parties, acting in their hereabove-stated capacities, have drawn up the following Articles of Incorporation of a public limited company, which they declare organised among themselves:

The Sole Shareholder took the following resolutions:

First Resolution

The Sole Shareholder resolves to proceed to the full restatement of the articles of incorporation of the Company, which shall now read as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. There is established among the subscribers and all those who may become owners of the Alphabet Shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of "Delta Hydrocarbons S.A." (the "Company").

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required to amend these articles of association (the "Articles").

Art. 3. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debenture, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form whatsoever. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated and/or any other companies and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the board of directors.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

B. Share capital - Alphabet shares

Art. 5. Corporate Capital.

5.1. Subscribed Capital

The subscribed capital is set at fifty-eight thousand seven hundred forty-six United States Dollars and twenty-seven cents (USD 58,746.27.-) represented equally by four million four hundred ninety-two thousand eight hundred (4,492,800) shares, without par value, subdivided into twenty-six (26) classes of shares designated as class A to Z, each class comprising one hundred seventy-two thousand eight hundred (172,800) shares (collectively the "Alphabet Shares"). Each Alphabet Share is in registered form and has the same rights and obligations as the other Alphabet Shares.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own Alphabet Shares. However, if the Company decides to redeem Alphabet Shares of a certain class or classes, it must redeem any and all issued Alphabet Shares of the class(es) concerned by the decision of redemption.

5.2. Authorized Capital

In addition to the subscribed capital, the Company has an authorized capital permitting the Company to increase its share capital from fifty-eight thousand seven hundred forty-six United States Dollars and twenty-seven cents (USD 58,746.27) up to one billion and five hundred million United States Dollars (USD 1,500,000,000) by the creation of any Alphabet Shares up to the amount of one billion four hundred ninety-nine million nine hundred forty-one thousand two hundred fifty-three United-States Dollars and seventy-three cents (USD 1,499,941,253.73).

During a period ending five (5) years after the date of publication of the shareholders' resolution to create the authorized capital in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the Board of Directors is authorized to:

(a) increase once, or several times, the subscribed capital by causing the Company to issue new Alphabet Shares within the limits of the authorized capital; and

(b) to determine the terms and conditions for the subscription and issue of such new Alphabet Shares including, but not limited to, the time and the amount of the new Alphabet Shares to be subscribed and issued, to determine if the new Alphabet Shares are to be subscribed with or without an issue premium, and to determine to what extent the payment of the newly subscribed Alphabet Shares is acceptable either by cash or by assets other than cash.

When realizing the authorized capital in full or in part, the Board of Directors is expressly authorized to limit or to waive the preferential subscription right reserved to existing shareholders. The Board of Directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the new Alphabet Shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the Board of Directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted.

Art. 6. The Alphabet Shares of the Company may be in registered form only.

The issued Alphabet Shares shall be entered into the shareholders' register which shall be kept by the Company at its registered office and such register shall contain the name of each holder of Alphabet Shares, his address and the number of Alphabet Shares held by him.

The inscription of the shareholder's name in the shareholder's register evidences his right of ownership of such Alphabet Shares. A certificate shall be delivered upon request to the shareholder. Such certificate shall be signed by two members of the board of directors, or in case the Company is managed by one single director, by such director. The signatures shall be either manual or printed.

Any transfer of Alphabet Shares shall be recorded in the shareholders' register by delivery to the Company of an instrument of transfer satisfactory to the Company, or by a written declaration of transfer to be inscribed in the shareholders' register, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act accordingly and, each time, together with the delivery of the relevant certificate, if issued. Such inscription shall be signed by two members of the board of directors or by one or several persons duly authorised therefore by the board of directors.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements should be sent. Such address will also be entered into the shareholders' register.

In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to that effect to be entered into the shareholders' register and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or at such other address as may be so entered into the shareholders' register by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the shareholders' register by means of a written notification to the Company at its registered office or at such other address as may be determined by the Company from time to time.

The Company recognizes only one single holder per Alphabet Share. In case one or more Alphabet Shares are jointly owned or if the title of ownership to such Alphabet Share(s) is divided, split or disputed, all persons claiming a right to such Alphabet share(s) have to appoint one single attorney to represent such Alphabet Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Alphabet Share(s).

C. General meetings of shareholders

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. If the Company has only one single shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors.

It must be convened upon request in writing of shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital. Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such requests must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Monday of June each year at 10.00 a.m.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda sent by registered letter at least eight days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholder, or as otherwise instructed by such shareholder.

The general meeting of shareholders shall designate its own chairman who shall preside over the meeting. The chairman shall designate a secretary who shall keep minutes of the meeting.

Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Each Alphabet Share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex, facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient.

Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal, three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void. The Company will only take into account voting forms received prior the general meeting which they are related to.

Resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed with a simple majority of the votes validly cast, unless the item to be resolved upon relates to an amendment of the articles of association, in which case the resolution will be passed with a majority of the two thirds of the votes validly cast.

The board of directors may determine all other conditions which must be fulfilled by shareholders in order to attend a meeting of shareholders.

If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

D. Board of directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company. The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. Directors may be re-elected for successive terms.

The directors are elected by a simple majority vote of the Alphabet Shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or by any member of the board of directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by mail, electronic mail, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors. No convening notice shall be required in case all members of the board of directors are present or represented at the meeting of the board of directors or in case of resolutions in writing pursuant to these Articles of Incorporation.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing any other director as his proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A director may represent one or several of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least fifty per cent of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of directors duly convened

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

According to article 60 of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

Art. 13. The Company will be bound by the signature of any one director or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

Art. 14. The directors assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law").

To the extent permissible under Luxembourg law, the directors and other officers of the Company (including, for the avoidance of any doubt, the permanent representative of any legal entity appointed as director of the Company) as well as those persons to whom such signatory powers have been validly delegated in accordance with article 12 of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been directors, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or willful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Law, a director shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other directors, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence or willful default.

E. Supervision of the company

Art. 15. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years.

If the Company exceeds the criteria set by article 35 of the law of 19 December 2002, as amended, relating to trade and companies' register and the annual accounts of companies, the institution of statutory auditor will be suppressed and one or more independent auditors, chosen among the members of the institut des réviseurs d'entreprises will be designated by the general meeting, which fixes the duration of their office.

F. Financial year - Profits

Art. 16. The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first.

Art. 17. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

G. Liquidation

Art. 18. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

H. Amendment of the articles of incorporation

Art. 19. These Articles of Incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted under the conditions of quorum and majority provided for in article 67-1 of the Law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.

I. Final clause - Applicable law

Art. 20. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the removal of Mr. Bibhas Kumar Gangopadhyay from the board of directors of the Company with immediate effect.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to confirm the appointment of the following persons as members of directors of the Company:

- Mr. Marcin Czernik, Advisor, born on 26 April 1974, in Warsaw, Poland, with professional address at U1 Lesna 44i, 05501 Loziska, Poland
- Mr. George Hadjimichael, fellow chartered certified accountant, born on 28 August 1950, in Palekythro, Nicosia, Cyprus, with professional address at Simou Menardou 8, Ria Court, P.O. Box 42633, 6501 Larnaca, Cyprus

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to confirm the mandate of all the members of the board of directors until the annual general meeting as of 2015.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le douze mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Upstream Capital Partners VI Limited, une société constituée et régie selon les lois de Chypre, ayant son siège social à Nicolaïdes Sea View City, Arch. Makarios III and Kalogreon Corner 4, D1, 4th Floor, P.O. Box 40917, 6010, Larnaca Cyprus,

Étant l'actionnaire unique de Delta Hydrocarbons S.A., une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124309 (l'"Actionnaire Unique"), représentée par Monsieur José Guido Oliver, conseiller juridique senior, résidant à Genève, Suisse, en vert d'une procuration, sous seing privé, donnée le 11 mars 2010.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les Statuts d'une société anonyme.

Les procurations signées "ne varietur" par tous les comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Actionnaire Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide de procéder à la refonte totale des Statuts de la Société, qui doivent désormais se lire comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des Actions Alphabet ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "Delta Hydrocarbons S.A." (la "Société").

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution des actionnaires adoptée de la manière prévue pour la modification des présents Statuts (les "Statuts")

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière, tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre effectuer directement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés et la Société peut également consentir des sûretés portant sur tous ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et tous instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations et transactions qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du conseil d'administration.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Actions alphabet

Art. 5. Capital Social.

5.1. Capital souscrit

Le capital souscrit est fixé à cinquante-huit mille sept cent quarante-six dollars des Etats-Unis et vingt-sept cents (USD 58.746,27) représenté de façon égale par quatre millions quatre cent quatre-vingt-douze mille huit cents (4.492.800) actions, sans valeur nominale, subdivisées en vingt-six (26) classes d'actions désignées de A à Z, chaque classe comprenant cent soixante-douze mille huit cents (172.800) actions (ensemble les "Actions Alphabet"). Chaque Action Alphabet est nominative et a les mêmes droits et obligations que les autres Actions Alphabet.

Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit par une résolution des actionnaires adoptée de la manière prévue pour la modification des présents Statuts.

La Société peut, dans la mesure et selon les termes autorisés par la loi, racheter ses propres Actions Alphabet. Cependant, si la Société décide de racheter les Actions Alphabet d'une certaine classe ou de plusieurs classes, la Société devra racheter l'ensemble des Actions Alphabet émise pour la (les) classe(s) concernée(s) par la décision de rachat.

5.2. Capital Autorisé

En plus du capital souscrit, la Société a un capital autorisé permettant à la Société d'augmenter son capital social de cinquante-huit mille sept cent quarante-six dollars des Etats-Unis et vingt-sept cents (USD 58.746,27) à un milliard cinq cent millions de dollars des Etats-Unis (USD 1.500.000.000) par la création d'Actions Alphabet jusqu'au montant d'un milliard quatre cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quarante et un mille deux cent cinquante-trois dollars des Etats-Unis et soixante-treize cents (USD 1.499.941.253,73).

Durant une période de cinq (5) ans après la date de publication de la résolution des actionnaires ayant décidé de créer le capital autorisé au Journal Officiel, Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, le Conseil d'Administration est autorisé à:

a augmenter une ou plusieurs fois le capital souscrit en émettant des nouvelles Actions Alphabet dans les limites du capital autorisé; et

b de déterminer les termes et conditions de la souscription et l'émission de ces nouvelles Actions Alphabet incluant, mais ne se limitant pas à, le moment et le montant des nouvelles Actions Alphabet devant être émises et souscrites, de déterminer si les nouvelles Actions Alphabet doivent être souscrites avec ou sans prime d'émission, et de déterminer dans quelle mesure le paiement effectué pour les nouvelles Actions Alphabet est acceptable ou en numéraire ou par des actifs autres.

Lorsqu'il procède à une augmentation de capital dans les limites du capital autorisé en tout ou partie, le Conseil d'Administration est expressément autorisé à limiter ou renoncer au droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires existant. Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout membre dûment autorisé du Conseil d'Administration ou à toute autre personne, les devoirs d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des nouvelles Actions Alphabet représentant tout ou partie de ces montants d'augmentation de capital.

Après chaque augmentation du capital souscrit effectuée par le Conseil d'Administration dans les formes prévues par la loi, le présent article doit, en conséquence, être ajusté.

Art. 6. Les Actions Alphabet de la Société sont nominatives.

Toutes les Actions Alphabet seront inscrites dans le registre des actions nominatives qui est tenu au siège social, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra le nom, l'adresse et le nombre d'Actions Alphabet détenues par chaque détenteur d'Actions Alphabet.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés à la demande de l'actionnaire, signés par deux administrateurs, où pour le cas où la société est gérée par un seul administrateur, par cet administrateur. Les signatures doivent être soit manuscrite, soit imprimées.

Tout transfert d'Actions Alphabet sera inscrit au registre des actionnaires au moyen de la remise à la Société d'un instrument de transfert accepté par la Société, ou par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par le mandataire valablement désigné à cet effet, et, à chaque fois, avec la remise à la Société du certificat d'actions qui s'y rapporte, s'il en avait été émis un. Une pareille inscription devra être signée par deux membres du conseil d'administration, ou par une ou plusieurs autres personnes dûment autorisées à cet effet par le conseil d'administration.

Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite au registre des actionnaires.

Dans l'hypothèse où un actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société, la Société sera autorisée à en faire mention au registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être le siège social de la Société ou toute autre adresse inscrite au registre des actionnaires, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'actionnaire. Celui-ci pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite, envoyée au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par celle-ci.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action Alphabet. Si une ou plusieurs Actions Alphabet sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces Actions Alphabet sont divisés, démembrés ou litigieux, les personnes invoquant un droit sur la/les Action(s) Alphabet devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les Action(s) Alphabet à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux Actions Alphabet.

C. Assemblée générale des actionnaires

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration.

Elle doit être obligatoirement convoquée lorsqu'un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société en fait la demande écrite auprès du conseil d'administration de la Société. Un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peut requérir le conseil d'administration d'ajouter un ou plusieurs points à l'agenda de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes devront être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée avec accusé de réception au moins cinq (5) jours avant la date de l'assemblée.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés lors d'une assemblée générale et s'ils constatent qu'ils ont été valablement informés de l'agenda de l'assemblée générale, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ou publication préalable.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième lundi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les actionnaires seront convoqués par un avis de convocation énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant l'assemblée à tout détenteur d'Actions Alphabet à son adresse portée au registre des actionnaires, ou suivant toutes autres instructions données par cet actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera son président et ce dernier présidera l'assemblée. Le président désignera un secrétaire qui sera chargé de dresser le procès-verbal de l'assemblée.

Les actionnaires qui prennent part à l'assemblée par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant leur identification sont censés être présents pour la prise en compte des quorums de présence et de vote. Les moyens de communication susvisés doivent permettre aux personnes participant à l'assemblée de s'entendre l'une et l'autre sans discontinuité et de pleinement et activement à l'assemblée.

Chaque Action Alphabet donne droit à une voix lors de toute assemblée générale. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par mandat écrit par un mandataire qui n'a pas besoin d'être mandataire.

Tout actionnaire peut voter à l'aide des bulletins de vote en l'envoyant par courrier ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui lui auront été envoyés par la Société et qui devront indiquer au moins l'endroit, la date et l'heure de l'assemblée, la proposition soumise au vote de l'assemblée, et pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée.

Les bulletins de vote n'indiquant ni vote en faveur, ni vote contre, ni abstention, seront déclarés nuls. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale à laquelle ils se réfèrent.

Les décisions de toute assemblée générale des actionnaires valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des voix valablement exprimées, sauf lorsque ces décisions portent sur un amendement à apporter aux Statuts, dans le cas duquel ces décisions devront être adoptées à la majorité des deux tiers des voix valablement exprimées.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et considèrent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

D. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs peuvent être réélus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des Actions Alphabet présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.

Art. 10. Le conseil d'administration choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou un administrateur, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par courrier, courrier électronique, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit, une copie d'un tel document signé étant preuve suffisante. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Aucune convocation ne sera requise au cas où tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à l'assemblée du conseil d'administration ou au cas où des résolutions circulaires telles que prévues dans ses Statuts sont passées.

Tout administrateur pourra participer à une réunion du conseil d'administration en nommant un autre administrateur comme mandataire par écrit, soit par lettre, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen écrit. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si cinquante pour cent au moins des administrateurs sont présents ou représentés à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire qui auront le même effet que des résolutions passées lors d'une réunion d'un conseil d'administration dûment convoqué.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux administrateurs.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les Sociétés commerciales, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature d'un seul administrateur ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Art. 14. Les administrateurs ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les présents Statuts et les dispositions applicables de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la "Loi").

Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les administrateurs et autres fondés de pouvoir de la Société (en ce compris, pour écarter le moindre doute, le représentant permanent de toute entité juridique nommée administrateur de la Société), ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 12 des présents Statuts, seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé d'administrateurs, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclus ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un administrateur ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres administrateurs, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quel qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de leur mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

E. Surveillance de la société

Art. 15. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera le ou les commissaire(s) aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Dans le cas où la Société dépasserait les critères requis par l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, l'institution du commissaire aux comptes sera supprimée et un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises, seront désignés par l'assemblée générale, qui fixera la durée de leur mandat.

F. Exercice social - Bilan

Art. 16. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 17. Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé 5% (cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social, tel que prévu à l'article 5 des présents Statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de la manière prévue au même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Liquidation

Art. 18. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs qui pourront être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

H. Modification des statuts

Art. 19. Les présents Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

I. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique décide d'approuver la révocation de Monsieur Bibhas Kumar Gangopadhyay du conseil d'administration de la Société avec effet immédiat.

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique décide de confirmer la nomination des personnes suivantes comme membre du conseil d'administration de la Société:

- Monsieur Marcin Czernik, né le 26 avril 1974, à Varsovie, Pologne, demeurant professionnellement à U1 Lesna 44i, 05501 Loziska, Poland

- Monsieur George Hadjimichael, fellow chartered certified accountant, né le 28 août 1950, à Palekythro, Nicosie, Chypre, demeurant professionnellement à Simou Menardou 8, Ria Court, P.O. Box 42633, 6501 Larnaca, Chypre.

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique décide de confirmer le mandat de tous les membres du conseil d'administration jusqu'à l'assemblée générale de 2015.

Frais

Le notaire soussignée, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. G. OLIVER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 mars 2010. Relation: LAC/2010/12570. Reçu soixante-quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 24 mars 2010.

Référence de publication: 2010045282/574.

(100046400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2010.

SOVALIM S.à.r.l. (Société de Valorisation Immobilière), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 35.097.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/03/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010043513/13.

(100043531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

SOVALIM S.à.r.l. (Société de Valorisation Immobilière), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 35.097.

Les comptes annuels au 31/12/2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/03/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010043515/13.

(100043528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

SOVALIM S.à.r.l. (Société de Valorisation Immobilière), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 35.097.

Les comptes annuels au 31/12/2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/03/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010043516/13.

(100043525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Crown Westfalen Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.112.735,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 141.516.

Extrait des résolutions des associés du 25 mars 2010

En date du 25 mars 2010 les associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Mr Ronald Roark, en tant que gérant de catégorie B de la Société et ce avec effet immédiat.
- de nommer Mr Eric Philippe Stoclet, né le 13 juin 1953 à Manhattan, New York, États-Unis d'Amérique demeurant professionnellement au 117 Piccadilly, Londres W1J 7JU, Royaume-Uni, en tant que gérant de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gerance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Mme Eve Chow
- Mr David A. Karp

- Mr Mark W. Pearson

Gérants de catégorie B:

- Mr Eric Philippe Stoclet

Gérants de catégorie C:

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.

- Johan Dejans

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2010.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2010044172/28.

(100044808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

SOVALIM S.à.r.l. (Société de Valorisation Immobilière), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 35.097.

Les comptes annuels au 31/12/2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/03/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010043517/13.

(100043522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Hannibal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 44.174.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 mars 2010.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2010043519/12.

(100043635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Geres Investment II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 135.668.

Extrait de transferts de parts sociales

Il résulte des cessions de parts sociales effectuées en date du 11 septembre 2008, 15 septembre 2008, 1^{er} juillet 2009 et 15 janvier 2010 que

la société ALRES S.A R.L., ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du R.C.S. Luxembourg sous le numéro B119.321,

a cédé cent vingt-cinq (125) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à

- Monsieur ROBERT VAN ZINNICQ BERGMANN, avec adresse privée au Gein Zuid 22, NL-1391 Je Abcoude;

- Monsieur MATHIEU CASSINIS, avec adresse privée au Via Alessi Galeazzo 5, I-20123 Milan;

- Madame MARINA BOTTERO, avec adresse au Via Lanzone 36, I-20123 Milan;

- la société SCHRODER PROPERTY INVESTMENT MANAGEMENT (ITALY) SRL., ayant son siège social au Via della Spiga 30, I-20121 Milan, immatriculée auprès du registre des sociétés à Milan sous le numéro 13472620155.

Suite à ces transferts les parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit:

- ROBBERT VAN ZINNICQ BERGMANN	75 parts sociales
- MATHIEU CASSINIS	25 parts sociales
- MARINA BOTTERO	10 parts sociales
- SCHRODER PROPERTY INVESTMENT MANAGEMENT (ITALY) SRL.....	15 parts sociales
Total:	125 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 31 mars 2010..

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010044709/29.

(100045994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

ATF Industries S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 82.019.

Suite à la lettre recommandée en date du 12 mars 2010, il a été décidé pour la société ATF INDUSTRIES S.A., société anonyme, 6 place de Nancy L-2212 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 82.019, que:

1. Le siège de la société est dénoncé avec effet au 12 mars 2010;
2. La Convention de domiciliation en date du 13 août 2008 est résiliée avec effet au 12 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2010.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2010043521/14.

(100044329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

SIPF II B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.200,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 142.050.

Extrait de transferts de parts sociales

Il résulte des cessions de parts sociales effectuées en date du 15 septembre 2008, 1^{er} juillet 2009 et 15 janvier 2010 que

la société SCHRODER PROPERTY INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A R.L., ayant son siège social au 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, immatriculée auprès du R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 102436,

a cédé deux mille deux cents (2.200) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à

- Monsieur ROBBERT VAN ZINNICQ BERGMANN, avec adresse privée au Gein Zuid 22, NL-1391 Je Abcoude;
- Monsieur MATHIEU CASSINIS, avec adresse privée au Via Alessi Galeazzo 5, I-20123 Milan;
- Madame MARINA BOTTERO, avec adresse au Via Lanzone 36, I-20123 Milan;

- la société SCHRODER PROPERTY INVESTMENT MANAGEMENT (ITALY) SRL., ayant son siège social au Via della Spiga 30, I-20121 Milan, immatriculée auprès du registre des sociétés à Milan sous le numéro 13472620155.

Suite à ces transferts les parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit:

- ROBBERT VAN ZINNICQ BERGMANN	1.000 parts sociales
- MATHIEU CASSINIS	600 parts sociales
- MARINA BOTTERO	240 parts sociales
- SCHRODER PROPERTY INVESTMENT MANAGEMENT (ITALY) SRL.....	360 parts sociales
Total:	2.200 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 31 mars 2010.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010044715/29.

(100045990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2010.

Kuroneko S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 10, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 133.331.

—

Die Gesellschafter beschließen mit sofortiger Wirkung, den Sitz der Gesellschaft von L-1311 Luxembourg, 23, boulevard Marcel Cahen nach L-1728 LUXEMBOURG, rue du Marche-aux-Herbes, 10, zu verlegen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 25. März 2010.

Référence de publication: 2010043524/11.

(100044056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

De Beers, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 78.985.

—

In the year two thousand and ten, on the seventeenth of March.

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Eric CAVERHILL, private employee of De Beers, with professional address at 9 rue Ste Zithe, L-2763 Luxembourg, acting in his capacity as special mandator in the name and on behalf of the directors of "De Beers", having its registered office in L-2763 Luxembourg, 9 rue Ste Zithe, by virtue of a power of attorney conferred to him by the shareholders of the said company in written resolutions of the shareholders passed in an extraordinary general meeting as of 8 March 2010.

The certified copy of the written resolutions of the shareholders will remain attached to the present deed, after having been signed "ne varietur" by the notary and the appearing party.

Such appearing party, in the capacity indicated above, requests the notary to certify his declarations as follows:

1) The company "De Beers" has been incorporated originally under the denomination of "DE BEERS INVESTMENTS", pursuant to a deed of Maître André SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg, dated November 22, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 417 of June 7, 2001.

2) The Articles of Incorporation have been amended several times and lastly pursuant to a deed of the undersigned notary, dated March 8, 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

3) According to Article 5.3 of the articles of incorporation, the issued share capital of the Company is set at two hundred twenty-eight million six hundred and eight thousand and fifty United States dollars (US\$ 228,608,050.-) divided into:

5.3.1 one hundred million (100,000,000) A shares having a par value of two United States dollars (US\$ 2.00) each having such rights as are described in these Articles;

5.3.2 ten million (10,000,000) B shares having a par value of two United States dollars (US\$ 2.00) each having such rights as are described in these Articles;

5.3.3 four million two hundred eighty-two thousand and nine hundred eighty-five (4,282,985) Preference Shares having a par value of two United States dollars (US\$ 2.00) each having such rights as are described in these Articles;

5.3.4. ten thousand five hundred and twenty (10,520) Scheme A Shares of two United States dollars (US\$ 2.00) each having such rights as are described in these Articles; and

5.3.5. ten thousand five hundred and twenty (10,520) Scheme B Shares of two United States dollars (US\$ 2.00) each having such rights as are described in these Articles, which have been fully paid up in cash.

4) According to article 5.1 of the articles of incorporation, the authorised share capital of the Company is set at three hundred twelve million nine hundred eighty-five thousand eight hundred and twenty-six United States dollars (312.985.826 US\$) divided into:

5.1.1 one hundred and twenty-six million six hundred and sixty-six thousand six hundred and seventy (126.666.670) A shares of two United States dollars (US\$ 2.00) each, having such rights as are described in these Articles;

5.1.2 twelve million six hundred and sixty-six thousand and six hundred and sixty-seven (12.666.667) B shares of two United States dollars (US\$ 2.00) each, having such rights as are described in these Articles;

5.1.3 seventeen million one hundred and thirty one thousand nine hundred and forty (17,131,940) preference shares of two United States dollars (US\$ 2.00) each having such rights as are described in these Articles.

5.1.4 thirteen thousand eight hundred and eighteen (13,818) Scheme A Shares of two United States dollars (US\$ 2.00) each having such rights as are described in these Articles; and

5.1.5 thirteen thousand eight hundred and eighteen (13,818) Scheme B Shares of two United States dollars (US\$ 2.00) each having such rights as are described in these Articles.

5) The board of directors has been empowered pursuant to an authority given on 8 March 2010 to increase the subscribed capital of the Company within the limits of the authorised capital on such terms as they shall see fit. The board of directors is authorised to suppress the preferential right of subscription of the current shareholders and to issue the new shares with or without issue premium.

In a board meeting held on 9 February 2010, the board of directors has decided (subject to the fulfilment of certain conditions and the last of which conditions had been fulfilled on 15 March 2010) to increase the subscribed capital by an amount of fifty eight million six hundred and sixty-six thousand six hundred and seventy four United States Dollars (US \$ 58,666,674) in order to reach the amount of two hundred and eighty-seven million two hundred and seventy-four thousand seven hundred and twenty-four United States Dollars (US\$ 287,274,724) by creating and issuing two million six hundred and sixty-six thousand six hundred and sixty-seven (2,666,667) new B shares with a par value of two United States Dollars (US\$ 2.00) each and twenty-six million six hundred and sixty-six thousand six hundred and seventy (26,666,670) new A shares with a par value of two United States Dollars (US\$ 2.00) each. The total subscription price per new A share will equal thirty seven United States Dollars and thirty cents (US\$ 37,30). An amount of thirty five United States Dollars and thirty cents (US\$ 35,30) will be written to the share premium account of the company.

The copy of the written resolutions of the 9 February 2010 meeting of the board of directors will remain attached to the present deed, after having been signed "ne varietur" by the notary and the appearing party.

The two million six hundred and sixty-six thousand six hundred and sixty-seven (2,666,667) new B shares have been subscribed in the following manner:

Subscriber	Subscriber	Number of shares issued
ANGLO SOUTH AFRICA CAPITAL (PROPRIETARY) LIMITED	B	1,200,000
CENTRAL INVESTMENTS DBI	B	1,066,667
DEBSWANA INVESTMENTS	B	400,000

The twenty-six million six hundred and sixty-six thousand six hundred and seventy (26,666,670) new A shares have been subscribed in the following manner:

Subscriber	Subscriber	Number of shares issued
DB INVESTMENTS	A	26,666,670

The A and the B shares have all been paid up in cash for their par value together with a total share premium of nine hundred and forty one million three hundred and thirty-three thousand four hundred and fifty-one United States Dollars (US\$ 941,333,451) in relation to the A shares so that the amount of one billion one hundred and twenty-five United States Dollars (US\$ 1,000,000,125) is as of now at the disposal of the company as it has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

As a result of this resolution, article 5.3 of the articles of incorporation is modified and will now read as follow:

" 5.3. The issued share capital of the Company is set at two hundred and eighty-seven million two hundred and seventy-four thousand seven hundred and twenty-four United States Dollars (US\$ 287,274,724) divided into:

5.3.1 one hundred and twenty-six million six hundred and sixty-six thousand six hundred and seventy (126,666,670) A shares having a par value of two United States dollars (US\$ 2.00) each having such rights as are described in these Articles;

5.3.2 twelve million six hundred and sixty-six thousand six hundred and sixty-seven (12,666,667) B shares having a par value of two United States dollars (US\$ 2.00) each having such rights as are described in these Articles;

5.3.3 four million two hundred eighty-two thousand and nine hundred eighty-five (4,282,985) Preference Shares having a par value of two United States dollars (US\$ 2.00) each having such rights as are described in these Articles;

5.3.4 ten thousand five hundred and twenty (10,520) Scheme A Shares of two United States dollars (US\$ 2.00) each having such rights as are described in these Articles; and

5.3.5 ten thousand five hundred and twenty (10,520) Scheme B Shares of two United States dollars (US\$ 2.00) each having such rights as are described in these Articles, which have been fully paid up in cash."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand two hundred euro (€ 7,200).

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation, and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French.

Traduction française du procès-verbal qui précède.

L'an deux mille dix, le dix-sept mars.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Mr Eric CAVERHILL, employé privé de M Partners, demeurant à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 9, rue Ste Zithe, L-2763 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte des administrateurs de la société anonyme "De Beers", ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 9, rue Ste Zithe, en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par les actionnaires de ladite société dans des résolutions écrites des actionnaires adoptées en une assemblée générale extraordinaire du 8 mars 2010.

Une copie certifiée conforme des résolutions écrites des actionnaires restera annexée aux présentes, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire instrumentant et le comparant.

Lequel comparant, ès-qualité, a requis le notaire instrumentaire de certifier ses déclarations comme suit:

1) La société anonyme "De Beers" a été constituée originairement sous la dénomination de "DE BEERS INVESTMENTS", suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 22 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 417 du 7 juin 2001.

2) Les statuts ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant du 8 mars 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

3) Suivant l'article 5.3 des statuts, le capital souscrit et entièrement libéré de la société est fixé à deux cent vingt-huit millions six cent huit mille cinquante dollars des Etats-Unis (US\$ 228,608,050) divisé en:

5.3.1 cent millions (100.000.000) d'actions A d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis (US\$ 2,00) chacune avec les droits tels que décrits dans les présents Statuts;

5.3.2 dix millions (10.000.000) d'actions B d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis (US\$ 2,00) chacune avec les droits tels que décrits dans les présents Statuts;

5.3.3 quatre millions deux cent quatre-vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt-cinq (4,282,985) Actions Préférentielles d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis (US\$2.00) avec les droits tels que décrits dans les présents Statuts;

5.3.4 dix mille cinq cent vingt (10,520) Actions Système A d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis (US\$ 2.00) chacune avec les droits tels que décrits dans les présents Statuts; et

5.3.5 dix mille cinq cent vingt (10,520) Actions Système B d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis (US\$ 2.00) chacune avec les droits tels que décrits dans les présents Statuts,

Intégralement libérées par apport en numéraire.

4) Suivant l'article 5.1 des statuts, le capital autorisé de la société est fixé à trois cent douze millions neuf cent quatre-vingt-cinq mille huit cent vingt-six dollars des Etats-Unis (312.985.826 US\$) divisés en:

5.1.1 cent vingt-six millions six cent soixante-six mille six cent soixante-dix (126.666.670) actions A d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis (US\$ 2.00) chacune, avec les droits tels que décrits dans les présents Statuts;

5.1.2 douze millions six cent soixante-six mille six cent soixante-sept (12.666.667) actions B d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis (US\$ 2) chacune, avec les droits tels que décrits dans les présents Statuts;

5.1.3 dix-sept millions cent trente-et-un mille neuf cent quarante (17.131.940) actions préférentielles d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis (US\$ 2,00) avec les droits tels que décrits dans les présents Statuts.

5.1.4 treize mille huit cent dix-huit (13.818) Actions Système A d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis (US\$ 2,00) avec les droits tels que décrits dans les présents Statuts; et

5.1.5 treize mille huit cent dix-huit (13.818) Actions Système B d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis (US\$ 2,00) avec les droits tels que décrits dans les présents Statuts.

5) Des pouvoirs ont été conférés au Conseil d'Administration suite à une autorisation du 8 mars 2010 afin d'augmenter le capital souscrit de la Société dans les limites de son capital autorisé selon les termes que le Conseil fixera, le Conseil étant autorisé à supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires actuels et à émettre les nouvelles actions avec ou sans prime d'émission.

Dans une réunion du conseil tenue le 9 février 2010, le Conseil d'Administration a décidé (sous la réserve que certaines conditions soient remplies et la dernière a été remplie le 15 mars 2010) d'augmenter le capital souscrit d'un montant de cinquante-huit millions six cent soixante-six mille six cent soixante-quatorze dollars US (US\$ 58.666.674) afin de le porter

à deux cent quatre-vingt-sept millions deux cent soixante-quatorze mille sept cent vingt-quatre dollars US (US\$ 287.274.724) par la création et l'émission de deux millions six cent soixante-six mille six cent soixante-sept (2.666.667) nouvelles actions B d'une valeur nominale de deux dollars US (US\$ 2,00) chacune et vingt-six millions six cent soixante-six mille six cent soixante-dix (26.666.670) nouvelles actions A d'une valeur nominale de deux dollars US (US\$ 2,00) chacune. Le prix de souscription total par nouvelle action A sera égal à trente-sept dollars US trente cents (US\$ 37,30). Un montant de trente-cinq dollars US trente cents (US\$ 35,30) sera attribué au compte de prime d'émission de la société.

Une copie des résolutions écrites du 9 février 2010 du conseil d'administration restera annexée aux présentes, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire instrumentant et le comparant.

Les deux millions six cent soixante-six mille six cent soixante-sept (2.666.667) nouvelles actions B ont été souscrites de la manière suivante:

Souscripteur	Classe d'actions	Nombre d'actions émises
ANGLO SOUTH AFRICA CAPITAL (PROPRIETARY) LIMITED	B	1.200.000
CENTRAL INVESTMENTS DBI	B	1.066.667
DEBSWANA INVESTMENTS	B	400.000

Les vingt-six millions six cent soixante-six mille six cent soixante-sept (26.666.667) nouvelles actions A ont été souscrites de la manière suivante:

Souscripteur	Classe d'actions	Nombre d'actions émises
DB INVESTMENTS A	A	26.666.670

Les actions A et B ont toutes été libérées en espèces pour leur valeur nominale ensemble avec une prime d'émission totale de neuf cent quarante et un millions trois cent trente-trois mille quatre cent cinquante et un dollars US (US\$ 941.333.451) en relation avec les actions A de sorte que le montant d'un milliard cent vingt-cinq mille dollars US (US\$ 1.000.000.125) soit dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

En conséquence, l'article 5.3. des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **5.3.** Le capital social émis de la Société est fixé à deux cent quatre-vingt-sept millions deux cent soixante-quatorze mille sept cent vingt-quatre dollars des Etats-Unis (US\$ 287.274.724) divisé en:

5.3.1 cent vingt-six millions six cent soixante-six mille six cent soixante-dix (126.666.670) actions A d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis (US\$ 2.00) chacune avec les droits tels que décrits dans les présents Statuts;

5.3.2 douze millions six cent soixante-six mille six cent soixante-sept (12.666.667) actions B d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis (US\$ 2.00) chacune avec les droits tels que décrits dans les présents Statuts;

5.3.3 quatre millions deux cent quatre-vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt-cinq (4,282,985) Actions Préférentielles d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis (US\$ 2.00) avec les droits tels que décrits dans les présents Statuts

5.3.4 dix mille cinq cent vingt (10,520) Actions Système A d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis (US\$ 2.00) chacune avec les droits tels que décrits dans les présents Statuts; et

5.3.5 dix mille cinq cent vingt (10,520) Actions Système B d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis (US\$ 2.00) chacune avec les droits tels que décrits dans les présents Statuts, Intégralement libérées par apport en numéraire".

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société ou qui est mis à sa charge, à raison de la présente augmentation de capital est évalué approximativement à la somme de sept mille deux cents euros (EUR 7.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, le présent acte notarié a été établi à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Caverhill et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 mars 2010. Relation: LAC/2010/12295. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010043571/210.

(100044331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Archimed S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 63.502.

L'an deux mille dix, le quinze mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie et avec siège social à Luxembourg sous la dénomination de ARCHIMED S.A., R.C.S. Luxembourg B 63.502, constituée originellement sous la dénomination de ILMAU SOPARFI S.A. suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 20 février 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 407 du 5 juin 1998.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Me Jean Joseph Schwachtgen, en date du 21 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1169 du 16 juin 2006.

La séance est ouverte à onze heures sous la présidence de Me Jérôme BACH, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sylvie DUPONT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale constituant l'intégralité du capital social de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (EUR 30.986,69), sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social. du 13, rue de la Gare, L-3377 Leudelange au 5, rue Goethe, L-1637 Luxembourg et de modifier en conséquence les dispositions de l'article 1^{er} alinéa 2 des statuts.

2. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Unique résolution

Le siège social de la Société est transféré du 13, rue de la Gare, L-3377 Leudelange au 5, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

En conséquence, l'article 1^{er}, alinéa 2 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. A linéa 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: J. Bach, S. Dupont, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 mars 2010. Relation: LAC/2010/11859. Reçu soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010043574/52.

(100044359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Apple Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.100.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the second day of March.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

RB Investments 1 Limited, a private limited company established and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 135 Bishopsgate, London, EC2M 3UR, United Kingdom, and registered with the Registrar of Companies of England and Wales under registration number 6386390,

duly represented by Pierre-Yves Genot, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in London on first march 2010.

The proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its here-above stated capacity, has drawn up the following articles of association of a société à responsabilité limitée, which it declares organised as follows:

"Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is established by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter a "société à responsabilité limitée" (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company is initially composed of one single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the name of "Apple Acquisition S.à r.l."

Art. 2. Registered office. The Company will have its registered office in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality by a resolution of the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that in the view of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and person abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office; will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests and the investment in, the acquisition, the disposal of and the retaining by any means (including but not limited to acquisition, assignments, sub-participations, credit derivatives, guarantees or otherwise) of loans, bonds and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, any kind of shares, notes, debentures, convertible securities and swaps and other derivative instruments and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations).

In addition to the above mentioned, the Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the undertakings (which for the avoidance of doubt shall include partnerships) in which the Company has a participating interest or which have a participating interest in the Company or which form a part of the group of companies to which the Company belongs including, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form in respect of its own or any such undertakings' obligations and debts.

The Company may also: (a) borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures, and certificates for the purposes listed in the preceding paragraphs; (b) grant security over all or any part of the assets of the Company in connection with or for the purposes listed under the preceding paragraphs; and (c) enter into agreements, including but not limited to, underwriting agreements, credit agreements, marketing agreements, selling agreements, contracts for services, bank securities and cash administration agreements and agreements creating security in connection with the objects in the preceding paragraphs.

The object of the Company as specified in the preceding paragraphs shall be construed in the widest sense as to include any activity, operation, transaction or purpose which is directly or indirectly related or conducive thereto, it being understood that the Company shall not enter into a transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity which is reserved to companies which have a specific licence to do so.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the single shareholder or by decision of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules provided by the Law.

Chapter II. Capital, shares

Art. 5. Share capital. The Company's issued share capital is set at twelve thousand Great British Pounds (GBP 12,000.-) represented by:

- (1) one thousand and two hundred (1,200) A ordinary shares with a par value of one Great British Pound (GBP 1.-) each;
- (2) one thousand and two hundred (1,200) B ordinary shares with a par value of one Great British Pound (GBP 1.-) each;
- (3) one thousand and two hundred (1,200) C ordinary shares with a par value of one Great British Pound (GBP 1.-) each;
- (4) one thousand and two hundred (1,200) D ordinary shares with a par value of one Great British Pound (GBP 1.-) each;
- (5) one thousand and two hundred (1,200) E ordinary shares with a par value of one Great British Pound (GBP 1.-) each;
- (6) one thousand and two hundred (1,200) F ordinary shares with a par value of one Great British Pound (GBP 1.-) each;
- (7) one thousand and two hundred (1,200) G ordinary shares with a par value of one Great British Pound (GBP 1.-) each;
- (8) one thousand and two hundred (1,200) H ordinary shares with a par value of one Great British Pound (GBP 1.-) each;
- (9) one thousand and two hundred (1,200) I ordinary shares with a par value of one Great British Pound (GBP 1.-) each;
- (10) one thousand and two hundred (1,200) J ordinary shares with a par value of one Great British Pound (GBP 1.-) each;

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 7. Increase and Reduction of capital. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority

rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Board of Managers, Statutory Auditors

Art. 9. Board of Managers. The Company will be managed and administrated by a board of managers (referred to as the "Board of Managers") composed of at least two members who need not be shareholders (the "Managers").

The Managers will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number, for an unlimited duration. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting. The Manager(s) so removed shall not hold the Company or the shareholder(s) liable on the basis of or in connection with such removal and shall have no right to claim from the Company or the shareholder(s) any damages losses or liabilities in connection to such removal. Each Manager may resign as well. The shareholder(s) decide upon the compensation of each Manager.

Art. 10. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers will appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholders.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two Managers require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers and of the shareholders (if any), except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least two days' notice of board meetings shall be given in writing or by fax. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by unanimous consent given at the meeting or in writing or fax by all Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Managers. The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

Art. 12. Powers of the Board of Managers. The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles of Incorporation to the single shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Managers.

Art. 13. Liability of Managers. None of the Managers commits himself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. He is only liable for the performance of his duties.

Art. 14. Delegation of Powers. The Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 16. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two Managers as well as by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, within the limits of such power.

Art. 17. Statutory Auditors. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, by a resolution of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meeting of shareholders

Art. 18. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with the Law by the Board of Managers, subsidiary, by the auditor or, more subsidiary, by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by fax as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers of the meeting of shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by the Law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 20. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the fifteenth day of the month of March at 10.00 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 21. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half of the share capital of the Company.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the by the Chairman or by any member of the Board of Managers.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of October in every year and ends on the last day of September of the following year.

Art. 23. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed; the Board of Managers draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 24. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

The single shareholder or the shareholder's meeting deliberating in the same manner provided for amendments to the Articles of Incorporation may decide to pay interim dividends on the basis of the statement of accounts prepared by the Board of Managers showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or by the Articles of Incorporation.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 26. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law")."

Subscription and Payment

All twelve thousand (12,000.-) shares have been subscribed by RB Investments 1 Limited for a total price of twelve thousand Great British Pounds (GBP 12,000.-).

All the shares have been paid for entirely in cash, so that the amount of twelve thousand Great British Pounds (GBP 12,000.-) entirely allocated to the share capital, is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 30 September 2010.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The number of managers is set at three and the term of their office is set for an unlimited period of time.
2. The following persons are appointed as managers of the Company:

(a) Mr Martinus Weijermans, company director, born in 's-Gravenhage (The Netherlands) on 26 August 1970, residing professionally at 46A, Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

(b) Mr Patrick van Denzen, company director, born in Geleen (The Netherlands) on 28 February 1971, residing professionally at 46A, Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

(c) Mr François Bourgon, company director, born in Phalsbourg (France) on 29 December 1969, professionally residing at 4, rue Jean-Pierre Probst L-2352 Luxembourg.

3. The registered office of the Company shall be at 46A, Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le deux mars.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

RB Investments 1 Limited, une private limited company constituée et existante sous les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à 135 Bishopsgate, Londres, EC2M 3UR, Royaume-Uni, et enregistré auprès du Registrar of Companies of England and Wales sous le numéro 6386390,

ici représentée par Pierre-Yves Genot, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres le premier mars 2010.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ayant la capacité comme dit ci-avant, a dressé les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituée comme suit:

"Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination Sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par le souscripteur et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société est composée d'un associé unique, détenteur de l'intégralité des parts sociales. Toutefois la Société peut à tout moment être composée de plusieurs actionnaires, d'un nombre maximal de quarante (40), notamment après un transfert de parts sociales ou l'émission de nouvelles parts sociales.

La Société adopte la dénomination "Apple Acquisition S.à r.l."

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg Ville.

Le Conseil de Gérance est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la Commune.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil de Gérance.

Au cas où le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, le développement et la gestion de ces participations, et l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi et le maintien par tout moyen (comprenant mais non limité à l'acquisition, la cession, les sous-participations, les dérivés de crédit, les garanties ou par tout autre moyen) des prêts, des obligations et autres titres de créance, actions, warrants et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, tout type de parts de capital social, de reconnaissances de dettes, d'obligations "débenture", de titres convertibles et swaps, ainsi que toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement ou non aisés à introduire sur le marché, ainsi que des obligations (incluant entre autres des obligations relatives à des valeurs synthétiques).

En plus de ce qui précède, la Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister les entreprises (ce qui inclut aux fins de clarification les associations), dans lesquelles la Société a une participation, ou qui ont une participation dans la Société ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, incluant mais non limité à l'octroi de prêts, ainsi que l'octroi de garanties, et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) en relation avec ses propres obligations et dettes ou celles de l'entreprise concernée.

La Société peut également: (a) emprunter sous toute forme ou nature, et émettre des obligations, des notes, des titres, des obligations "débenture" et des certificats aux fins énumérées aux paragraphes précédents; (b) accorder des sûretés sur tout ou sur une partie des actifs de la Société en rapport avec, ou pour les besoins énumérés aux paragraphes précédents; et (c) conclure des accords incluant mais non limité aux contrats de garantie, contrats de crédit, accords de commercialisation, contrats de vente, contrats de services, sûretés bancaires ou les contrats de gestion des flux financiers, ainsi que les contrats créant des sûretés en relation avec les objets énumérés dans les paragraphes précédents.

L'objet de la Société tel que défini précédemment doit être interprété au sens le plus large possible afin d'inclure toute activité, opération, transaction ou résolution directement ou indirectement liée ou qui s'en approche, étant entendu nonobstant ce qui précède, que la Société ne s'engagera dans aucune opération qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée et qui est réservée aux entreprises ayant une licence spécifique pour exercer ce type d'activité.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

Chapitre II. Capital Social, Parts Sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille livres sterling (GBP12.000,-) divisé en:

- (1) mille deux cents (1.200) parts sociales A ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1.-) chacune;
- (2) mille deux cents (1.200) parts sociales B ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1.-) chacune;
- (3) mille deux cents (1.200) parts sociales C ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1.-) chacune;
- (4) mille deux cents (1.200) parts sociales D ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1.-) chacune;
- (5) mille deux cents (1.200) parts sociales E ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1.-) chacune;
- (6) mille deux cents (1.200) parts sociales F ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1.-) chacune;
- (7) mille deux cents (1.200) parts sociales G ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1.-) chacune;
- (8) mille deux cents (1.200) parts sociales H ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1.-) chacune;
- (9) mille deux cents (1.200) parts sociales I ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1.-) chacune;
- (10) mille deux cents (1.200) parts sociales J ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1.-) chacune;

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter de ses associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal aux bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement. Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément à la Loi.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux Comptes

Art. 9. Gérance. La Société est gérée et administrée par un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance"), composé d'au moins deux gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les "Gérants").

Les Gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre et le caractère illimité de leur mandat. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée des associés. Une telle révocation ne confère aucun droit d'intenter une action en responsabilité contre la Société ou le(s) associé(s) en rapport avec cette révocation et aucun droit de réclamation des dommages pour des pertes ou dettes. Chaque Gérant peut également se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décidera de la rémunération de chaque Gérant.

Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Un Conseil doit être convoqué sur demande de deux Gérants.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit ou par télécopier de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour. Il pourra être passé outre à cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction. Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire et signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 11. Procès-verbaux du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents et par le secrétaire (s'il y en a un). Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci, qui peuvent être introduites lors des poursuites judiciaires, doivent être certifiées par le Président du Conseil de Gérance et le secrétaire (s'il y en a un) ou, le cas échéant, par deux Gérants.

Art. 12. Pouvoirs des Gérants. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 13. Responsabilité des Gérants. Aucun Gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Délégation de Pouvoirs. Le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux, ou confier des missions temporaires ou permanentes à un ou plusieurs personnes ou agents.

Art. 15. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront un Gérant, associé, membre, officier ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant de la Société qui remplira en même temps des fonctions de Gérant, associé, membre, officier ou employé pour une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, il en avisera le Conseil de Gérance et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 16. Représentation de la Société. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux Gérants ainsi que par la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui (auxquelles) le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 17. Commissaires aux Comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévu par la Loi.

Les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat d'une durée maximale de six (6) ans. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée Générale des Associés

Art. 18. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales sur convocation envoyée, conformément aux conditions fixées par la loi, par le Gérant, subsidiairement, par le ou les commissaires aux comptes, ou plus subsidiairement, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Lorsque tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Gérant.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tout autre pouvoir réservé au Conseil de Gérance, en vertu de la Loi ou des présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 20. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou en tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le quinze du mois de mars à dix heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Procédure, Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts ou, selon le cas, par la Loi, aux règles de quorum et de majorité fixées pour la modification des statuts, sera adoptée par une majorité des associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Chaque part donne droit à une voix.

Les copies ou les extraits des procès-verbaux de l'assemblée générale, destinées à être introduites lors des poursuites judiciaires ou autre, doivent être certifiées par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par tout autre membre du Conseil de Gérance.

Chapitre V. Année Sociale, Répartition des Bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois d'octobre et finit le dernier jour du mois de septembre de l'année suivante.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établissent le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi et les soumette à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés.

Tout associé ou son mandataire, peuvent prendre connaissance de ces documents financiers au siège social de la Société. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale ordinaire des associés.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peuvent décider, dans les conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des statuts, de verser des acomptes sur dividendes sur la base de comptes intermédiaires établis par les Gérants, faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la loi ou par les Statuts.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi Applicable

Art. 26. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi Luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi")."

Souscription et Libération

L'ensemble des douze mille (12.000) parts sociales a été souscrit par RB Investments 1 Limited, susmentionnée, pour un montant de douze mille livres sterling (GBP 12.000), entièrement affecté au capital social.

L'ensemble des parts sociales souscrites a été intégralement libéré, de sorte que la somme de douze mille livres sterling (GBP 12.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date des présentes et prendra fin le 30 septembre 2010.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cent euros (EUR 1.500).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérant est fixé à trois et leur mandat est conclu pour une durée indéterminée.
2. Les personnes suivantes sont nommées comme gérant de la Société:

(a) Monsieur Martinus Weijermans, administrateur de société, né à 's-Gravenhage (Pays-Bas) le 26 août 1970, ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg;

(b) Monsieur Patrick van Denzen, administrateur de société, né à Geleen (Pays-Bas) le 28 février 1971, ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg; et

(c) Monsieur François Bourgon, administrateur de société, né à Phalsbourg (France) le 29 décembre 1969, ayant son adresse professionnelle au 4, rue Jean-Pierre Probst L-2352 Luxembourg.

3. L'adresse du siège social est fixée au 46A, Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française et qu'à la requête de cette même personne la version anglaise fera foi en cas de divergences entre le texte anglais et français.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P.Y. GENOT - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 mars 2010. Relation: LAC/2010/11114. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le vingt-deux mars de l'an deux mille dix.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010043656/552.

(100044488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Daxt International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 102.159.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 25 mars 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société anonyme:

Daxt International S.A., en liquidation volontaire, dont le siège social au 3, rue de la Chapelle à L-1325 Luxembourg a été dénoncé en date du 4 septembre 2007.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, premier juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Christian Steinmetz, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 15 avril 2010 au greffe du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg.

Pour extrait conforme
Me Christian Steinmetz
Le liquidateur

Référence de publication: 2010043551/20.

(100044562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Aton Invest International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 85.801.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 25 mars 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société anonyme:

Aton Invest International S.A., dont le siège social au 11a, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg a été dénoncé en date du 31 décembre 2007.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, premier juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Christian Steinmetz, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 15 avril 2010 au greffe du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg.

Pour extrait conforme
Me Christian Steinmetz
Le liquidateur

Référence de publication: 2010043552/20.

(100044559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.
